

Accord Pelagos
relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins



Accordo Pelagos
relativo alla creazione nel Mediterraneo
di un Santuario per i mammiferi marini

11^{ème} Réunion des Points Focaux Nationaux
Vidéoconférence, 31 juillet 2023

XI Riunione dei National Focal Point
Videoconferenza, 31 luglio 2023

Pelagos_NFP11_2023_SR
Français/Italien
Distribution: 29/11/2023

COMPTE-RENDU DE LA 11^{ÈME} RÉUNION DES
NATIONAL FOCAL POINT
DE L'ACCORD PELAGOS

- Visioconférence, 31 juillet 2023 -

SOMMAIRE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE DE LA REUNION, PRESENTATION DES PARTICIPANTS ET INFORMATIONS PRATIQUES.....	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – DISCUSSION SUR LE <i>MEMORANDUM OF UNDERSTANDING</i> ENTRE L'ACCORD PELAGOS ET L'INITIATIVE PELAGOS, EN RELATION EGALEMENT AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION PRESENTEES PAR WWF INTERNATIONAL	3
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – CLOTURE DE LA REUNION.....	4
ANNEXES	5
Annexe 1 – Liste des participants	6
Annexe 2 – Ordre du jour.....	7

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques

1. Mme Costanza Favilli, Secrétaire exécutif de l'accord Pelagos, souhaite la bienvenue aux participants par visioconférence et présente les raisons de la convocation de cette réunion.

Point 2 de l'ordre du jour – Discussion sur le *Memorandum of understanding* entre l'Accord Pelagos et l'Initiative Pelagos, en relation également aux propositions de modification présentées par WWF International

2. Les participants à la réunion (la liste des participants figure à l'[annexe 1](#)) adoptent l'ordre du jour provisoire figurant à l'[annexe 2](#) du présent compte-rendu.
3. M. Oliviero Montanaro, Président de la Réunion des Parties, ouvre la discussion en soulignant la nécessité d'identifier un processus de négociation partagé dans lequel l'Accord Pelagos pourrait s'exprimer avec un représentant unique qui représenterait les demandes de l'Initiative Pelagos.
4. M. Florian Expert, Point focal national pour la France, souligne que les amendements proposés par le WWF International apportent des modifications substantielles au Protocole d'entente précédemment convenu et introduisent des propositions qui doivent être examinées, comme le fait de rendre le protocole juridiquement non contraignant.
5. Mme Céline Van Klaveren-Impagliazzo, Point focal national pour Monaco, est d'accord avec le PFN français. Elle se demande si, dans le cas où le protocole ne serait pas signé, la collaboration avec les membres fondateurs de l'"Initiative Pelagos" pourrait encore être possible, notamment en ce qui concerne les projets en cours et futurs co-financés par l'"Initiative Pelagos" pour lesquels l'Initiative souhaiterait également la participation de l'Accord.
6. Mme Silvia Sartori, Point focal national pour l'Italie, réitère la nécessité d'identifier un interlocuteur unique pour représenter l'"Initiative Pelagos" et souligne la nécessité que les propositions d'amendement du WWF soient préalablement partagées par les autres participants à l'Initiative. À cet égard, et rappelant la résolution 8.16, elle propose d'envoyer une lettre à l'Initiative Pelagos pour demander officiellement des éclaircissements sur cet aspect essentiel.
7. Le Président propose d'envoyer une lettre aux membres fondateurs de l'"Initiative Pelagos" afin de pouvoir dialoguer avec un représentant unique de l'Initiative et d'établir avec certitude si ce que propose le WWF International est partagé par l'ensemble des membres de l'Initiative. Il se déclare prêt à signer la lettre susmentionnée en sa qualité de président de la réunion des parties à l'accord Pelagos.
8. Le PFN pour l'Italie partage la proposition de la Présidence et suggère que la lettre soit signée par les Présidences entrante et sortante de l'Accord.
9. Avant de procéder à l'envoi de la lettre susmentionnée, le PFN de Monaco propose qu'une démarche préliminaire dans le but susmentionné soit effectuée au moyen d'une lettre du Secrétariat permanent aux membres fondateurs de l'"Initiative Pelagos".
10. Le PFN pour la France est favorable à la proposition faite par le PFN de Monaco et suggère que la lettre cosignée par les Présidences sortante et entrante de l'Accord pourrait constituer une étape supplémentaire au cas où la lettre envoyée par le Secrétariat permanent n'apporterait pas les

éclaircissements demandés. Il demande au Secrétaire exécutif de préciser quelles sont les compétences juridiques qui sont actuellement internes à l'Accord et qui pourraient soutenir la discussion ci-dessus.

11. Le Secrétaire exécutif précise que l'Accord ne collabore pas actuellement avec des conseillers juridiques.
12. **A la demande des PFN, le Président de l'Accord demande au Secrétariat permanent de préparer un projet de lettre qui, se référant à la Résolution 8.16 et rappelant les échanges qui ont eu lieu, demande l'identification d'un interlocuteur unique, représentant l'"Initiative Pelagos" avec lequel l'Accord peut communiquer. La lettre devrait également demander la confirmation expresse de tous les membres fondateurs de l'"Initiative Pelagos" qu'ils partagent les propositions d'amendements envoyées par le WWF International. Une réponse doit être envoyée au plus tard le 8 septembre 2023 afin de conclure un éventuel accord avant la 9ème réunion des Parties qui se tiendra à Nice du 20 au 22 novembre 2023.**
13. En ce qui concerne l'adhésion aux projets financés par l'initiative Pelagos, le PFN italien considère qu'il est prématuré d'exprimer une opinion à ce sujet en l'absence d'un accord formel. Toutefois, elle souligne que l'évaluation des projets participants aux appels de l'"Initiative Pelagos" à la demande des chefs de projet, serait un engagement lourd pour l'Accord, notamment compte tenu de ses ressources humaines.

Point 3 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

14. Le Secrétaire exécutif a remercié les participants pour leur contribution aux travaux de la réunion et déclaré la réunion close le 31 juillet 2023 à 16h30. Le relevé des décisions figure à [l'annexe 3](#) du présent rapport.

ANNEXES

Annexe 1 – Liste des participants

NOM <i>COGNOME</i>	PRENOM <i>NOME</i>	FONCTION / <i>FUNZIONE</i>	ORGANISME / <i>ENTE</i>	TEL	EMAIL	PRESENCE <i>PRESENZA</i>
PRESIDENCE COP / <i>PRESIDENZA COP</i>						
MONTANARO	Oliviero	Président de la COP <i>Presidente della COP</i>	MASE	+39 06 57228 487	montanaroliviero@mase.gov.it	Confirmée / <i>Confermata</i>
DELEGATION FRANCAISE / <i>DELEGAZIONE FRANCESE</i>						
EXPERT	Florian	Point Focal national <i>National Focal Point</i>	MTE	+33 (0)1 48 81 32 89	florianexpert@developpement-durable.gouv.fr	Confirmée / <i>Confermata</i>
DELEGATION ITALIENNE / <i>DELEGAZIONE ITALIANA</i>						
SARTORI	Silvia	Point Focal national <i>National Focal Point</i>	MASE	+39 06 57228 487	silvia.sartori@mase.gov.it / <i>Confermata</i>	
DELEGATION MONEGASQUE / <i>DELEGAZIONE MONEGASCA</i>						
VAN KLAVEREN- IMPAGLIAZZO	Céline	Point Focal national <i>National Focal Point</i>	DREC	+377 98 98 11 78	celine.klaveren@gouv.mc	Confirmée / <i>Confermata</i>
SECRETARIAT PERMANENT / <i>SEGRETARIATO PERMANENTE</i>						
FAVILLI	Costanza	Secrétaire exécutif <i>Segretario Esecutivo</i>	Pelagos – SP <i>Pelagos – SP</i>	+377 92 10 11 57 +33 (0)1 48 17 15 12	costanzafavilli@pelagos-sanctuary.org	Confirmée / <i>Confermata</i>

Annexe 2 – Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques
2. Examen et adoption de l'ordre du jour
3. Discussion relative au *Memorandum of Understanding* entre l'Accord Pelagos et l'“Initiative Pelagos” en relation également aux propositions de modification présentées par WWF International
4. Clôture de la réunion

Annexe 3 – Relevé des décisions

Point de l'Ordre du jour	Décision	Responsable	Délai
2 (Point 2)	Les participants adoptent l'ordre du jour	Les participants	-
2 (Point 12)	A la demande des PFN, le Président de l'Accord demande au Secrétariat permanent de préparer un projet de lettre qui, se référant à la Résolution 8.16 et rappelant les échanges qui ont eu lieu, demande l'identification d'un interlocuteur unique, représentant l'"Initiative Pelagos" avec lequel l'Accord peut communiquer. La lettre devrait également demander la confirmation expresse de tous les membres fondateurs de l'"Initiative Pelagos" qu'ils partagent les propositions d'amendements envoyées par le WWF International. Une réponse doit être envoyée au plus tard le 8 septembre 2023 afin de conclure un éventuel accord avant la 9ème réunion des Parties qui se tiendra à Nice du 20 au 22 novembre 2023.	Le Secrétariat permanent	Dès que possible